



Municipalité du Village de Roxton Falls

Le 3 juin 2024

N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité du Village de Roxton Falls

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Chers élus,

AVIS SPÉCIAL, vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par la présente, par Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, pour être tenue publiquement à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 26, rue du Marché à Roxton Falls, le lundi 3 juin 2024 à 18h30.

LE LUNDI 10 JUIN 2024 À 18H30

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Dépôt du rapport du vérificateur et des états financiers au 31 décembre 2023
2. Dépôt du « Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2023 »
3. Projet de Règlement # 03-2024, Relatif à la citation de l'église Saint-Jean-Baptiste de Roxton Falls et son terrain à titre d'immeuble patrimonial : AVIS DE MOTION et dépôt du projet de règlement
4. Période questions
5. Levée de l'assemblée

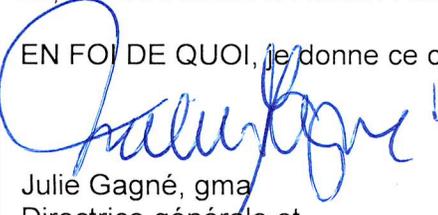
DONNÉ à Roxton Falls ce 3^e jour du mois de juin 2024.


Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière-trésorière.

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je déclare avoir signifié l'AVIS DE CONVOCATION relativement à la tenue d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls, prévue le lundi 10 juin 2024 à 18h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 26, rue du Marché à Roxton Falls, en personne en date du 3 juin 2024 à 18h30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois de juin 2024.


Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière-trésorière



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE PUBLIQUEMENT LE LUNDI 10 JUIN 2024 À 18H00 À la salle du conseil municipal Située au 26, rue du Marché à Roxton Falls

À laquelle sont présents :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Michel Massé
Mme Lynda Cusson
Mme Mélanie Valois
M. Pierre Larivière

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire
Est absent : Jonathan Bédard

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière

Moment de réflexion

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

**Monsieur Pierre Larivière est absent à l'ouverture de la séance, mais prendra son siège pendant la présentation du point #3 de l'ordre du jour.*

1. Dépôt du rapport du vérificateur et des états financiers au 31 décembre 2023

La directrice générale informe les élus que les vérificateurs de la firme FBL ont demandé à obtenir des délais supplémentaires pour la vérification et le dépôt des états financiers au 31 décembre 2023. Cette demande a été formulée après la publication de l'avis public à cet effet et après la convocation de la présente séance extraordinaire. Le dépôt est donc reporté à une séance ultérieure. Un avis public a été affiché annonçant l'annulation du dépôt des états financiers 2023 ainsi que du rapport du vérificateur.

2. Dépôt du « Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2023 »

Étant donné le report du dépôt du rapport du vérificateur et des états financiers au 31 décembre 2023, le « Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2023 » est également reporté à une séance ultérieure.

**Monsieur Pierre Larivière prend son siège pendant la présentation du point suivant de l'ordre de jour.*

3. Projet de Règlement # 03-2024, Relatif à la citation de l'église Saint-Jean-Baptiste de Roxton Falls et son terrain à titre d'immeuble patrimonial : AVIS DE MOTION et dépôt du projet de règlement

Ce point était à l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 3 juin 2024 et avait également été ajouté à l'ordre du jour de la séance extraordinaire convoquée le 10 juin 2024, au cas où il aurait été pertinent de reporter le point lors de la séance du 3 juin. Comme l'avis de motion et le projet de règlement #03-2024 ont été adoptés lors de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2024, ce point est annulé.

Période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question adressée au conseil.



Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution
116-06-2024

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mélanie Valois

Secondé par Lynda Cusson

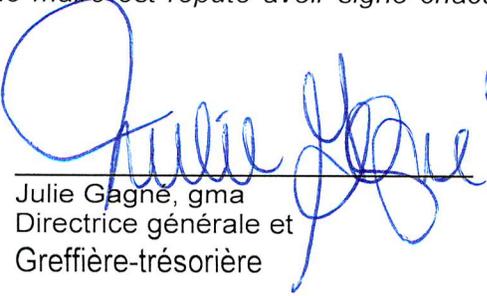
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 18h40.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.



Jean-Marie Laplante
Maire



Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière-trésorière

***Je, Jean-Marie Laplante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**